



des regroupements provinciaux
d'organismes communautaires et bénévoles

Bonne nouvelle pour la reddition de comptes 2020-2021 des #OCASSS pour le #PSOC mission globale.

Le [Ministère de la Santé et des Services sociaux \(MSSS\)](#) vient d'accepter la proposition faite par la Table de considérer l'exercice 2020-2021 comme une année de transition quant à la forme des rapports financiers à déposer pour la reddition de comptes annuelle.

L'information est inscrite dans le INFO-PSOC no 3 du MSSS, du 23 avril 2021. Les OCASSS le recevront par le CISSS-CIUSSS de leur région (voir lien ci-dessous). Il y est écrit: "Ainsi, les balises pour déterminer la forme prescrite pour la présentation des états financiers 2020-2021 pourront demeurer les balises précédentes."

Cela signifie qu'un OCASSS qui souhaite suivre les balises du Cadre de gestion ministériel peut le faire (2020: ex. Un audit est requis si les sommes gouvernementales reçues atteignent 150 000\$) et qu'un groupe qui souhaite suivre les balises précédentes le peut également (document bleu de 2008: Un audit est requis si le total du PSOC mission globale reçu atteint 100 000\$).

Cette transition pour cette année ne remet pas en question l'application générale du Cadre de gestion ministériel, ni l'harmonisation de la reddition de comptes (acquis de 2008), tout en donnant plus de temps aux groupes pour s'adapter et en fonction de règles équitables partout au Québec. La Table continuera de travailler à améliorer le Cadre de gestion ministériel durant la phase 2 des travaux.

[#nouveaucadredegestionministeriel](#) [#conventionpsoc](#) [#psoc](#) [#msss](#) [#OCASSS](#)
[#équitéparlharmonisation](#) [#cadrePhase2](#)

Pour tous les documents voir : <http://trpocb.org/forme-des-etats-financiers-pour-la.../>